

REGLEMENT INTERIEUR

(mis à jour le 15/06/18)

Ce règlement s'adresse à l'ensemble des utilisateurs du gymnase.

Les responsables des écoles, clubs et associations sont chargés de faire respecter ces quelques règles qui font appel au bon sens de chacun et permettront ainsi de maintenir les locaux et installations en excellent état pour le plaisir sportif de tous.

Merci d'avance de respecter les règles suivantes :

Il est interdit :

- de fumer à l'intérieur du gymnase.
- de pratiquer une activité sportive avec des chaussures autres que de sports (les chaussures de sports à semelles noires sont également interdites).
- les chaussures de sports doivent être propres et exemptes de boues, gravillons, ou autres salissures pouvant détériorer le revêtement de l'aire de jeux.
- d'utiliser des équipements sportifs ne servant pas à la discipline pratiquée.
- de se garer devant l'entrée du gymnase afin de laisser l'accès libre pour l'intervention éventuelle des services de secours (pompiers, ambulance, etc...).
- de stocker du matériel dans le hall d'entrée et l'office (protection incendie).
- d'utiliser des appareils dégageant des vapeurs d'huile (friteuse, ...).
- de manger sur l'aire de jeux, le hall d'entrée convenant parfaitement pour permettre à chacun de se restaurer et de se désaltérer.
- **la distribution et/ou la vente de contenants en verre est strictement interdite.**

Après chaque utilisation les responsables doivent s'assurer du rangement du matériel utilisé et de la propreté des lieux, un nécessaire de nettoyage (balais, pelle) est à disposition.

Veuillez signaler au SIVU le plus rapidement possible les dysfonctionnements (éclairage, chauffage, plomberie, matériels sportifs, etc...) et les éventuelles dégradations constatées. Toute infraction au présent règlement pourra entraîner des sanctions.

Bon sport à tous